

sarre

Le chômage a augmenté en août

Le chômage en Sarre a augmenté en août passant de 7,2 en juillet à 7,3 %. Selon la direction régionale de l'emploi, les 300 demandeurs d'emploi supplémentaires sont surtout des jeunes ayant terminé leur formation et n'ayant pas encore trouvé de travail. Au total, 37 400 personnes sont inscrites au chômage, soit 400 de moins qu'en août 2013. La répartition n'est pas uniforme: le secteur de Sarrebruck se place en tête avec 9,7% alors que St. Wendel (4,3%) et Merzig (5,2%) se situent sous la moyenne nationale (6,7%).



Le télépéage sans arrêt est étendu à toutes les catégories de véhicules, notamment les poids lourds. Photo Thierry NICOLAS.

péage de Loupershouse sur l'A 4

Télépéage sans arrêt pour tous les véhicules

Après des travaux préparatoires réalisés en dehors de l'emprise du péage de Loupershouse sur l'A 4, des travaux d'installation du télépéage sans arrêt pour tous types de véhicules débuteront la semaine prochaine.

Signalé par des bandes orange sur la chaussée, une lettre T orange et une vitesse limitée à 30 km/h, ce système va donc être étendu aux poids lourds. L'avantage : fluidifier le trafic, faire des économies de carburant, réduire les rejets de CO₂

dans l'atmosphère. La Sanef indique que de Paris à Strasbourg sept sites seront équipés sur l'A 4 dont trois en Lorraine: Beaumont, Saint-Avold et Loupershouse.

Cette mise en oeuvre requiert des travaux conséquents et de longue durée sur les péages concernés: la construction d'une galerie souterraine pour assurer les déplacements du personnel Sanef en toute sécurité; l'allongement des voies équipées du dispositif pour une détection du badge plus en amont.

creutzwald

Jean-Claude Gianadda en concert

À l'invitation du groupe JEAM (jeune équipe d'animation musicale), Jean-Claude Gianadda, le "troubadour de Dieu" sera en tournée, ce vendredi 5 septembre, à Creutzwald. Il animera une veillée musicale à l'église Ste Thérèse du Neuland. L'entrée sera gratuite. Toutes ses compositions, jeunes de ton, d'inspiration évangélique et sympathique d'expression circulent comme une bonne nouvelle. Il a composé plus de 800 chansons et enregistré plus de 100 disques.

JUSTICE

creutzwald

Trafic de cannabis : un an avec sursis

Deux habitants de la cité du Maroc de Creutzwald ont été jugés, vendredi dernier, devant le tribunal correctionnel de Metz, prévenus de trafic de stupéfiants. Mohammed Arab, 27 ans, et un homme de 24 ans, avaient été arrêtés et placés en garde à vue mardi, suite à une surveillance mise en place par les gendarmes.

Les perquisitions effectuées par ces derniers avaient abouti à la découverte, au domicile du plus jeune, de 250 grammes d'herbe de cannabis, dont une partie était déjà conditionnée pour la vente au détail. Les gendarmes avaient par ailleurs mis la main sur du matériel de conditionnement ainsi que sur un téléphone mobile, exclusivement destiné au trafic.

Les investigations et des témoignages de consommateurs ont démontré que si Mohammed Arab était l'instigateur du trafic, l'appartement

où résidait le cadet servait essentiellement au stockage et au conditionnement de l'herbe de cannabis. En échange de ce service, il disposait gratuitement de cannabis pour sa consommation personnelle.

Lors des auditions, Mohammed Arab a reconnu se livrer au trafic depuis plusieurs années, son complice n'étant partie prenante à celui-ci que depuis quelques mois.

Jugés tous deux en comparution immédiate, Mohammed Arab a été condamné à 12 mois de prison avec sursis, son complice écopant pour sa part de 5 mois avec sursis. Ces deux peines sont assorties d'une mise à l'épreuve de deux ans.

N.B. : Le Républicain Lorrain publie l'identité d'une personne condamnée à partir d'une peine de quatre mois de prison ferme ou de 12 mois avec sursis.

FAITS DIVERS

sarreguemines

Libéré de garde à vue, il vole aussitôt un vélo

Vendredi, un jeune garçon de 16 ans et demi était interpellé par les services de police sarregueminois après avoir commis trois vols à l'arraché, sur son vélo, à Sarreguemines et Hanweiler (lire notre édition de samedi 30 août). Il avait d'ailleurs abandonné son vélo lors du troisième fait, pour prendre la fuite à pied.

Placé en garde à vue vendredi, il avait été "élargi", c'est-à-dire laissé libre samedi,

avec, en poche, une convocation pour passer devant le juge pour enfants fin septembre.

Seulement, dès le samedi matin, peu après sa sortie du commissariat, le jeune Sarregueminois a tenté de voler... un vélo. En réunion cette fois. Il a été identifié sur photo par la victime, et interpellé hier. Il rencontrera donc le juge des enfants un peu plus tôt que prévu.

LOISIRS

le 13 septembre

Bourse aux plantes à Sarrebruck

Une bourse aux plantes est organisée le samedi 13 septembre de 10 h à 15 h au jardin franco-allemand de Sarrebruck.

Amateurs de jardinage, ou d'horticulture, vous trouverez sur place une très grande variété de bulbes, de semences, d'arbustes, d'outillages, de pots etc. Cette manifestation, dont la participation est gratuite, s'adresse à des particuliers

et non aux professionnels. Les personnes souhaitant tenir un stand lors de cette bourse aux plantes sont priées de s'inscrire auprès de la mairie, service des espaces verts de Sarrebruck (Landeshauptstadt Saarbrücken, Amt für Grünanlagen, Forsten und Landwirtschaft). Contact : Angelika Trenz, Tel. 00 49 681 905-2159, courriel : angelika.trenz@saarbruecken.de

CULTURE

les 5 et 7 septembre

Les danseurs du Roy à Sarrelouis

L'association sarregueminoise Les danseurs du Roy participera à deux spectacles à Sarrelouis en septembre.

Le vendredi 5 : souper XVIIe siècle au Vectors/Reizdenz (Souscription de 55 € au Victor's sous réserve de places disponibles). Le roi Louis XIV, accompagné de sa Cour et de ses "violons" (cinq musiciens), arrivera au Victor's. Après harangue royale aux invités, le Roy prendra place à la table royale et permettra aux invités de s'asseoir. Le Roy souhaitant entendre ses violons, le souper se déroulera avec musique baroque, danses époque (muet et autres), lecture de trois fables de La Fontaine en

français et en patois sarrois (succulent), signature d'un acte par le Roy qui rappelle être à l'origine de la création de Sarrelouis... Départ en musique.

Le dimanche 7 : "Kafeklatsch" sur l'île Vauban (entrée libre). Dans le cadre de l'animation "Cheval baroque", les Danseurs du Roy sont invités à participer à la collation qui sera servie à partir de 15 h 00. La troupe se dégourdira le mollet en présentant quelques menuets, sarabandes, matelotes et autres danses sur accompagnement de musique baroque enregistrée. Le public aura l'occasion d'admirer les magnifiques costumes de la troupe sarregueminoise.

SOCIÉTÉ

rachat des avantages en nature des hbl

Dix ans de bataille pour Gaston Loeffler

Depuis 2004, l'Association de défense des avantages en nature, son président Gaston Loeffler et ses adhérents, contestent la conformité des contrats de rachat qu'ils ont signés au moment de la fermeture des HBL.

C'est une histoire de fou, un roman. » Depuis 2004, Gaston Loeffler est engagé dans une bataille judiciaire avec l'Agence nationale pour la garantie des droits du mineur (ANGDM). Le Merlebachois est président de l'ADAVNAHBL. Un acronyme, presque aussi complexe que le dossier qu'il défend, pour l'Association de défense des avantages en nature des HBL.

Les avantages en nature, c'est quoi ?

Chaque salarié des HBL avait, notamment, le droit à un logement et à du charbon pour se chauffer, ou sinon une indemnité. À la fermeture de l'entreprise, il est proposé à une partie du personnel, principalement les employés et cadres, de racheter leurs avantages en nature. Contre signature d'un contrat, ils touchent une prime, parfois conséquente, correspondant aux annuités qui auraient été touchées jusqu'à 73 ans de la personne. Pour solde de tout compte. Un âge établi en fonction de l'espérance de vie.

D'où vient le problème ?

Le combat mené par l'Association de défense des avantages en nature se situe à plusieurs niveaux. Gaston Loeffler dénonce tout d'abord la dénomination même des contrats proposés, qualifié de "prêt viager". Deux termes antinomiques selon



le président : « Dans un prêt, il n'y a pas de cession, alors que cette notion existe pour un viager ».

Gaston Loeffler s'est aussi battu sur l'aspect fiscal. Après 73 ans, les mineurs signataires continuaient à payer impôts et prélèvements sociaux. Alors que la prime perçue avait été calculée du jour de leur retraite jusqu'à leurs 73 ans.

Des actions judiciaires et des interventions politiques ont permis, en 2009, de revenir sur ce point. Désormais, l'action de l'association se concentre sur l'âge, les fameux 73 ans, sur lequel est basé le contrat. « Il est établi sur un tableau d'espérance



L'assemblée générale de l'Association de défense des avantages en nature, présidée par Gaston Loeffler, s'est déroulée à la Maison des cultures frontalières de Freyming-Merlebach. Photo RL.

de vie de 1967 ne faisant pas de distinction entre femmes et hommes », affirme Gaston Loeffler. Qui se bat, avec les syndicats CFE-CGC et CFDT, pour que les anciens mineurs qui dépassent cet âge perçoivent à nouveau le paiement de leurs avantages en nature.

Où sont les actions ?

Dans un premier temps, les décisions de justice ont été favorables à l'association ou aux deux syndicats. « Puis les recours se sont heurtés à un étonnant revirement jurisprudentiel fondé sur une décision sur un arrêt de la

Cour de cassation de février 2013 selon lequel la renonciation contractuelle à un avantage social était possible dans le cas où l'agent avait signé le contrat alors qu'il était retraité », explique Gaston Loeffler. En résumé, l'action de l'association se justifie pour un mineur encore actif au moment où il a racheté ses avantages en nature. Il devrait à nouveau toucher (sous réserve des prochaines décisions de justice) ses indemnités après ses 73 ans. Au contraire du salarié qui a signé après sa retraite.

Dans son combat, Gaston Loeffler se base sur le Statut du mineur de 1946 qui donne droit à une prime de chauffage et à une

indemnité mensuelle de logement à vie.

Quelle suite ?

L'association et les deux syndicats s'apprentent donc à saisir le Conseil constitutionnel pour dénoncer l'arrêt de la Cour de cassation. Ils sont même prêts à aller jusqu'à la Cour européenne des droits de l'Homme. Gaston Loeffler est pugnace. Mais, en tant que président de l'association, il regrette tout de même l'absence « d'une action d'ensemble de tous les syndicats » sur ce dossier.

Pascal MITTELBERGER.

VIE JUDICIAIRE

tribunal de grande instance de sarreguemines

Deux nouveaux juges installés

Dès lundi prochain, le rythme des audiences correctionnelles reprendra au tribunal de grande instance de Sarreguemines. L'institution enregistre trois départs et deux arrivées : un juge des enfants et un juge d'instance.

Après une période de vacances avec des audiences en petit nombre, c'est la rentrée judiciaire cette semaine au tribunal de Sarreguemines. À partir de lundi, les audiences correctionnelles reprendront à leur rythme habituel, les lundis, mercredis et vendredis à 8 h 30. Le public peut y assister librement.

Trois départs

L'installation administrative de deux nouveaux magistrats a aussi été actée hier (il n'y aura pas d'audience solennelle d'installation cette année), et le tribunal enregistre trois départs.

La vice-présidente du tribunal de grande instance (TGI) en charge du service civil, Françoise Reinhardt, est partie prendre ses fonctions au tribunal d'instance de Schiltigheim. Son poste reste vacant, pour l'instant. Monique Kleinclauss, vice-présidente en charge du tribunal d'instance, prendra sa retraite au cours du dernier trimestre 2014. Enfin la juge pour enfants, Sule Karmann, rejoint le TGI de Strasbourg pour y occuper les mêmes fonctions.

Jérôme Hell, juge des enfants

Elle est remplacée par Jérôme Hell, 30 ans, qui arrive d'une première affectation déjà comme juge des enfants à Charleville-Maizières, où il a passé deux années. Originaire de Behren-lès-Forbach, Jérôme Hell a fait ses études à la faculté de Metz, une année de master2 à Nancy, avant de rejoindre l'école nationale de la magistrature (ENM) à Bordeaux pour deux ans et demi. Son affectation à Sarreguemines répond à son souhait de rester dans la région et de poursuivre dans les mêmes fonctions. « C'est un poste où l'on se sent utile, on peut suivre les dossiers pendant plusieurs années, voir évoluer les enfants, confie-t-il. Même si on n'a pas que des bonnes surprises. Mais il y en a quand même... »

Un juge des enfants a trois casquettes. Il prononce des mesures d'assistance éducative, en cas de carence des parents, dans le cadre de la protection de l'enfance. Il juge les mineurs délinquants (en décidant de mesures éducatives, ou de placements en foyer ou famille d'accueil). C'est aussi lui qui décide parfois de faire gérer par une tierce personne les allocations familiales, pour être sûr qu'elles soient réellement affectées aux



Deux nouveaux magistrats, Jérôme Hell (juge des enfants) et Madeline Royo (juge d'instance), ont été installés officiellement hier au tribunal de Sarreguemines. Photo Thierry NICOLAS

besoins des enfants.

Madeline Royo, juge d'instance

La deuxième magistrate nommée, Madeline Royo, a prêté serment hier devant la cour d'appel de Metz. À 37 ans, c'est son premier poste, mais la nouvelle juge d'ins-

tance a déjà enseigné le droit durant dix ans à la fac de Toulouse, tout en préparant son doctorat. Elle était également assistante de justice, avant de passer par l'ENM et d'être recrutée sur titre. La fonction de juge d'instance l'attire pour « la proximité avec le justiciable et la diversité des

fonctions ». « On fait des audiences aussi bien en salle avec un public qu'en cabinet avec le seul justiciable, et les affaires sont de types très divers. » Quant à la Moselle, elle l'a découverte il y a trois semaines. Et pour l'instant, elle est « plutôt séduite ». En attendant les grands froids...

l'écho

La Bande bleue de la Sarre

Depuis 20 ans, les territoires frontaliers de la Sarre et de la Moselle se sont rapprochés pour travailler ensemble sur des projets d'avenir communs. Cette coopération a permis la création de l'Eurodistrict, qui a pour vocation de renforcer l'attractivité de cet espace frontalier. Au titre des projets prioritaires figure celui de "la Bande bleue de la Sarre", destiné à enclencher des premières actions de développement et d'aménagement le long et autour de la rivière, de Sarralbe à Völklingen.

Pour mener à bien cette nouvelle réflexion stratégique, l'Eurodistrict souhaite vous associer à la démarche. Pour cela, un blog a été mis en place. Vos réactions, remarques, propositions, sont les bienvenues sur les sujets suivants :

ce que la rivière vous évoque, les lieux, les pépites à découvrir ; les installations et animations culturelles, touristiques et de loisirs à développer pour embellir et animer cet espace... Rendez-vous sur : <http://avenir-bande-bleue.com/> ou en allemand <http://zukunft-blaues-band.com/>

Olivia Conrad repart à l'aventure

Sarregueminoise d'origine, installée à Strasbourg où elle est responsable de l'unité des événements et de l'identité visuelle au sein du Conseil de l'Europe, Olivia Conrad vient de rendre officielle sa 7e participation au raid l'Arbre vert.

Ce raid multisportif, non motorisé et féminin, se déroulera cette fois au Cambodge, du 17 au 25 novembre.

Il y a deux ans, nous avions présenté la jeune femme alors qu'elle revenait d'un stage de survie de cinq jours en Thaïlande, stage filmé et diffusé sur M6 dans l'émission Zone interdite.

Cette année, Olivia Conrad sera dans l'équipe n° 4, composée de la Parisienne Christelle Gauzet, officier de police, gagnante de l'édition 2008 de Koh-Lanta, et de la cavalière suisse de haut niveau Alicia Heiniger, fondatrice de la revue Equestrio. Ce sera la 7e participation pour Christelle Gauzet et Olivia Conrad ; la seconde pour Alicia Heiniger, avec qui la Sarregueminoise avait déjà fait équipe en 2011, en plein cœur de la Guyane.